

Notice descriptive	
Titre	Arrêté du 23 mai 2006 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique no 2260 « broyage, concassage, criblage, déchiquetage, ensachage, pulvérisation, trituration, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épluchage et décortication des substances végétales et de tous produits organiques naturels, à l'exclusion des activités visées par les rubriques nos 2220, 2221, 2225 et 2226, mais y compris la fabrication d'aliments pour le bétail » (texte non paru au Journal officiel)
Numéro NOR	DEVP0650343A
Ministère	Ministère de l'Écologie et du Développement Durable
Thématique de document	Prévention des risques
Type de document	Arrêté
Date de signature	23-05-2006
Date de publication	15-08-2006
Document	A0150019.pdf